## Puissance des engrais

Souvent il nous arrive de lire dans les journaux qu'un certain cultivateur a cultivé plusiours cents minots de légumes sur un espace de terrain très-limité; qu'un autre a récolté des betteraves d'une grosseur prodigieuse, etc. Mais ce que l'on ne dit pas, c'est la quantité d'engrais employée pour en arriver à ce ré sultat et que's sont les travaux préliminaires qui ont

Ces rendements extraordinaires, annoncés par les journaux, pourront donner à quelques cultivateurs l'idée qu'une ferme de quelques arpents pourrait bien les rendre millionnaires | Mais, arrêtons un peu, n'al lons pus si vite, et disons, pour que des illusions mal fondées ne nous fassent pas faire fausse route, que si ces quelques arponts bien cultivés peuvont arriver à donner ces résultats, une grande quantité de terre mal dirigée ruinera un aussi grand nombre de culti vateurs qui s'obstinent à ne faire que de la culture

On dira au cultivateur qui a obtenu une abondante récolte de légumes sur un terrain très limité: " Vous avez mis une énorme quantité d'engrais, peut être pour \$50. "-C'est probable, répondra le cultivateur, j'en ai peut être mis plus. Malgré ce a, je pourrais assurer que j'ui éte plus économe que vous qui avez mis dans un de vos champs, de même dimension, que vous avez consacré à la culture des légumes, pour \$10 d'engrais. Seulement vos betteraves, par exemple, au lieu de peser dix livres pièce, n'ont pesé qu'une ou deux livres pièce. Et cependant il vous a fallu autant de temps pour labourer votre champ, les sarclages ont été aussi considérables, la plantation aussi dispendi euse, et l'arrachage le même. Tout vous a coûté aussi cher qu'à moi, et le produit de votre champ a été quatre fois moindre.

## Choses et autres.

Moyen de faire fortune en agriculture.—Nous lisions ces jours derniers, dans un journal d'agriculture, un long article nous indiquant les moyeus de faire fortune en agriculture, et le résumé se trouvait dans une réponse (on ne peut plus trivialement expressive) que faisait à une graude dame un cultivatenr à la question sur son procédé pour élever une grosse famille avec peu de biens qu'il augmentait encore.—" Ah! madame, "lui dit ce cultivateur, c'est que chez nous personne ne va au " cabaret; tout le monde de la maison travaille jusqu'aux plus "potits enfants, suivant leurs forces et leurs capacités; tout "le monde travaille, et, sauf votre respect, nous faisous tous

" sur notre famier, et nous ne perdons rien.

On nons pardonnera de citer cette ancodote malséante, mais elle désigne d'une manière si énergique les besoins de l'agriculture pour mener à la fortune : le travail, l'économie et l'obligation de ne rien perdre, que nous ne craignons pas d'en faire montion. D'ailleurs, on le sait, les plantes, si brillantes et si parfumées, ne vivent pas d'aromates. N'est ce pas une chose admirable que la Providence, avec les résidus les plus repous-sants, produit les objets les plus utiles et les plus ravissants. Que des fortunes s'en vont dans les ruisseaux et les rivières Les Chinois se gardent bien de cette prodigalité; ils riraient de notre simplicité et de notre ignorance sur la vale ur des engrais propres à fertiliser la terre.

Adultération du lait et de la crême destinés à la fabrication du fromage et du beurre.—Une loi doit être présentée dans l'Etat de New York, à l'effet de considérer comme coupable de délit de New York, a Pener de considérér comme coupante de delle toute personne qui s'étant engagé à fournir du lait on de la crême à une fromagerie ou beurrerie située dans l'Etat de une livre de poudre à firer, une domi-livre de fleur de souffre, New-York, mettra de l'eau dans tel lait ou adultèrera la crême de quelque manière que es sois. Telle personne étant trouvée poignées de sel, et mettes le tout infuser pendant vingt-quatre

coupable encourra une amende de pas moins de cinquante plastres ou plus de deux cents plastres, ou par l'emprisonnement dans la prison du district pour l'espace de pas moins de la trente-jours ou plus de quatre-vingt dix jours, ou l'amende et all l'emprisonnement à la fois pour chaque semblable délit.

Cette loi quoique sévère est d'une absolue nécessité tout aussi bien dans l'intérêt du cultivateur que celui du fabriquant, et nous voudrions la voir établie à l'égard des fromageries et beurrerles de notre Province. A part cette adultération du lait et du fromage, il est une autre cause qui peut nuire considérablement à la-bonne qualité du beurre et du fromage, c'est celle de porter à la fromagerie ou beurrerie du lait provenant de vaches malades ou souffrant d'une indisposition temporaire. La perte de quelques gallons de lait que l'on pourrait autre-ment disposer en le donnant aux cochons, n'est rien quand on sait que par cette précaution on ne pourrait nuire à la qualité du fromage fabriqué et que par là la fromagerie conserverait sa bonne réputation d'offrir sur les marchés un fromage de première qualité.

Inutile de dire que toutes les préciutions de propreté doivent être prises aussi bien à la ferme qu'à la fromagerie, principalemont au moment de traire les vaches. Il faut faire en sorte que les vaches sient constamment de l'eau en abondance et qu'elle

soit claire.

On nous informe que quelques cultivateurs qui s'étaient engagés à fournir à une fromagerie le lait de leurs vaches, avaient la précantion de diviser le lait de chaque vache, et cela matin ot soir, se réservant pour oux mêmes les dernières pintes de lait obtenues de chaque vache, considérant ce lait comme étant le plus riche et le plus avantageux pour faire la provision de beurre requise pour le besoin de la famille. Nous avons point à croire à une semblable supercherie. Eut-elle lieu, ce scrait engager sa conscience et nuire considérablement à la bonne réputation de la fromagerie ou beurrerie, et par ce moyen on perdrait des piastres cous prétexts d'économiser des sous. Né-cessairement la vente du fromage ne sera avantagouse que si dans la fromagerie que l'on encourage ou y fabrique un frounage de première qualité. Dès qu'une telle fromagerie aura acquis une bonne réputation, les acheteurs ne se feront pas attendre, même avec l'offre de 1 à 2 ets par livre de plus qu'ail-

Progrès agricoles.—L'Amérique déplois pour le développement des progrès agricoles une activité qui doit nous tenir en éveil. Le neuxième congrès de l'Association nationale pour la production du heurre, du fromage et des œufs, vient de se tentre près des Rapides de Cèdre. Une exposition était annexée au congrès; la section des beurres renfermait 75,000 livres de produits d'excellente qualité; l'exhibition des tromages était aussi importante et comprenait en outre de nombreux appareils de fabrication.

Nous remarquous parmi les questions traitées au congrès l'attention particulière que l'Amérique apporte à faire exécuter les lois contre les adultérations du beurre. Un comité chargé d'étudier les meilleures mesures à prendre a été nommé et une souscription qui a réuni plusieurs centaines de plastres a

6.6 ouverte pour subvenir aux dépenses qui pourraient être occasionnées par les études.

Bien que notre industrie fromagère et bearrière fasse de re-marquables progrès, l'insuffisance de notre fabrication fromamarquables progrès. Pinsuffisance de notre fabrication froma-gère éclate tous les ans dans la statistique de nos importations, Aussi, le Hollande seule a exporté, en 1879, pour 61 millions de benrre et pour 10 millions de fromage. Dans le seul mois d'oc-tobre dernier, la Suisse nous a euvoyé 6 millions de livres de fromages, et 575,000 pintes de lait. L'Amérique, qui s'applique depuis peu à cette industrie, obtient, comme on vient de le voir, de bons résultats. Depuis deux aus, elle importe en Angle-terre et eu France des quantités toujours croissantes de bourres et de fromares; ses laiteries sont largement organisées compaet de fromages; ses laiteries sont largement organisées comme ses fermes et pourvues d'un outillage qui opère avec précision et économie.-Le Quolidien.

## RECETTES

Onguent pour quérir la gale des moutons.